

CONDUCTEURS DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CACES® R489 / CATEGORIE 3

Programme de formation

UPVFD_MLV_INICHA_V1_20200204

Public

Toute personne désirant devenir cariste et devant se perfectionner dans l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Prérequis

Permis B souhaité.
Etre reconnu apte par le médecin du travail.

Objectifs

- Acquérir le professionnalisme nécessaire pour utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention
- Obtenir le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité CACES® CARISTE R489.

Contenu

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

- Connaissances générales :
Rôles et responsabilités : constructeur, employeur, conducteur
Principales références règlementaires
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention : catégories, CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté : chutes de hauteur, renversements...
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres :
Circulation
Manutention de charges
Gerbage et dégerbage en pile
Stockage et déstockage sur un palletier
Chargement et déchargement d'un véhicule
Manutention d'une charge lourde / longue / instable
- Entretien, maintenance, fin de poste

Méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique

Moyens pédagogiques

- Site de pratique conforme au référentiel CACES® R489
- Chariot catégorie 3
- Salle de formation

Déroulement du stage

Le module se déroule sur 3 jours soit 21 heures

La formation peut accueillir en inter-entreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise, un groupe de 1 à 6 personnes.

Intervenants

Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail (expérience dans le domaine de 6 ans minimum)

Testeurs CACES® certifiés par l'organisme GLOBAL CERTIFICATION

Suivi et évaluation

Vérification des connaissances suivant procédure CACES® :

- QCM pour la théorie
- Exercices d'application pour la pratique

Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité **CACES®**

Délivrance d'une attestation de formation individuelle et d'une autorisation de conduite pré-remplie

Organisme de formation enregistré sous le n° 93830212783

SIRET 421 852 641 00016 - N° **TVA** 02 421 852 641 - **APE** 8559A

Siège social : 237, place de la Liberté, 83000 Toulon

Service admin. : Campus de la Grande Tourrache, av. François Arago (La Garde), ZI Toulon Est BP253, 83078 TOULON CEDEX 9

A Brignoles : Centre d'affaires l'Hexagone C, Quartier Pré de Pâques, Brignoles (83170)

A Draguignan : 3 avenue Maréchal Juin, Draguignan (83300)

A Fréjus : Quartier Lou Gabian, 311 avenue Lou Gabian, Fréjus (83600)

A St Tropez : 788 avenue Général de Gaulle, Saint-Tropez (83990)

Informations non contractuelles, sujettes à modification en fonction de l'évolution de la réglementation / Création UPV FD - Tous droits réservés